

PROCÈS-VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 8 SEPTEMBRE 2020

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 8 septembre 2020 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard et formant quorum, sont présents les conseillers(ère) :

M. Teddy Chiasson	M. Roger Heath
Mme Danielle Lamontagne	M. Fernando Sanchez
M. Sylvain Lavoie	M. Anthony Laroche

Sylvain Benoit, Directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent.

La séance est tenue à huis clos puisque la distanciation de 2 mètres entre les gens ne serait pas possible avec du public. Cependant les citoyens voulant poser des questions au conseil peuvent se présenter entre 19h00 et 19h15, mais en respectant un maximum de deux personnes à la fois à l'intérieur. La séance est enregistrée et sera disponible sur le site internet de la municipalité.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par la Mairesse Françoise Bouchard.

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-09-08/1

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

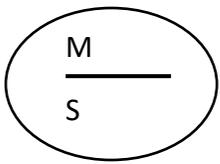
4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2020

2020-09-08/2

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 3 août 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 3 août 2020.



PROCÈS-VERBAUX



5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

2020-09-08/3

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois d'août et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

6.0 RAPPORTS

6.1 **Rapport de la mairesse** : Madame la mairesse fait son rapport.

6.2 **Comités externes** :

- 1) Incendies : Aucun suivi.
- 2) Régie des déchets : Aucun suivi.
- 3) TCCC : Aucun suivi.
- 4) Coop : Monsieur le conseiller Anthony Laroche fait son rapport.

6.3 **Services internes** :

- 1) Voirie, aqueduc, égout : Aucun suivi.
- 2) CCU : Aucun suivi.
- 3) Loisirs : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.
- 4) Famille-Aîné : Madame la conseillère Danielle Lamontagne fait son rapport.
- 5) Comité milieu de vie : Madame la conseillère Danielle Lamontagne fait son rapport.

6.4 **Rapport du Directeur général et suivi des dossiers**:

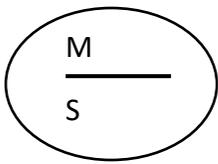
- Visite de la mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail
- Suivi réparation de la piscine
- Règlements de la SQ : mois prochain
- Chemin Major sud.

7.0 TRÉSORERIE :

7.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2020-09-08/4

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés, chèques no. 8446 à 8471 inclusivement. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 107 203,96 \$.



PROCÈS-VERBAUX



7.2 DÉPÔTS AU CONSEIL

Dépôt du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019.

7.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

7.3.1 RÉSOLUTION CONFIRMANT LE RECOURS AUX SERVICES PROFESSIONNELS DE CAIN LAMARRE – SERVICE DE CONSULTATION (SANS BANQUE D'HEURES)

2020-09-08/5

CONSIDÉRANT QUE Cain Lamarre a soumis une offre de services professionnels à la municipalité de Dixville en date du 17 août 2020 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

7.3.2 APPROBATION DES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS PAR LE PROGRAMME SUR LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC - RÉFECTION DU CHEMIN COWARD (TECQ)

2020-09-08/6

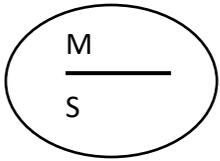
CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut utiliser les montants qui lui sont alloués dans le cadre du programme sur la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la réfection de chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière de 72 000 \$ du Programme sur la taxe sur l'Essence de la contribution du Québec pour la réfection du chemin Coward ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait des demandes de prix auprès de divers fournisseurs pour l'achat de matériel et la fourniture d'équipements et de machineries ;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité :

- De faire l'achat d'environ 2 480 tonnes de gravier Mg20b de Couillard construction au prix de 12,00\$/T et de faire l'achat d'environ 1 200 tonnes de gravier brut de Transport Marcel Morin au prix de 6,50\$/T. Le transport des matériaux granulaires sera réparti entre divers entrepreneurs selon la liste des prix, les besoins et la disponibilité des transporteurs ;
- D'octroyer un budget d'environ 17 000 \$ pour l'achat de membrane géotextile ;
- D'engager une niveleuse à taux horaire selon la liste des prix et la disponibilité, pour le nivelage du matériel ;
- D'engager un laboratoire pour effectuer les tests de granulométrie.



PROCÈS-VERBAUX



7.3.3 APPROBATION DES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS PAR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE - RÉFECTION DU CHEMIN TREMBLAY (PAVL-PPAGE)

2020-09-08/7

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière de 51 000 \$ du Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers par circonscription électorale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait des demandes de prix auprès de divers fournisseurs pour l'achat de matériel et la fourniture d'équipements et de machineries ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité :

- De faire l'achat d'environ 4 320 tonnes de gravier Mg20b de Couillard construction au prix de 12,00\$/T et de faire l'achat d'environ 600 tonnes de gravier brut de Transport Marcel Morin au prix de 6,50\$/T. Le transport des matériaux granulaires sera réparti entre divers entrepreneurs selon la liste des prix, les besoins et la disponibilité des transporteurs ;
- D'octroyer un budget d'environ 6 000 \$ pour l'achat de membrane géotextile ;
- D'engager une niveleuse à taux horaire selon la liste des prix et la disponibilité, pour le nivelage du matériel ;
- D'engager un laboratoire pour effectuer les tests de granulométrie ;
- Que la partie des dépenses à la charge de la municipalité soit payée par le budget courant, pour un montant maximum de 40 000\$.

7.3.4 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER D'ÉQUIJUSTICE-ESTRIE

2020-09-08/8

CONSIDÉRANT QUE les représentants d'Équijustice ont présenté un rapport de leur dernière année d'opération, de même que leur demande de soutien financier ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de soutien financier de l'organisme pour un montant de 176 \$.

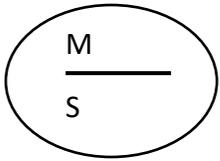
7.3.5 INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU DANS LES INDUSTRIES ET COMMERCES

2020-09-08/9

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu de nouvelles informations sur les technologies disponibles pour les compteurs d'eau commercial et résidentiel;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité :

- **D'abroger la résolution 2020-01-13/06**
- D'engager Tuyauterie Lajeunesse pour l'achat et l'installation de compteurs d'eau communiquant par radio FM dans les industries et commerces, pour que ceux-ci soient de la même technologie que ceux prévus en 2021 dans les résidences.



PROCÈS-VERBAUX



8.0 RÉSOLUTIONS

8.1 PARTICIPATION À L'APPEL D'OFFRES COMMUN POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES COMPOSTABLES ET DES DÉCHETS

2020-09-08/10

CONSIDÉRANT QUE la municipalité obtient très peu de soumissions pour les contrats de collecte des déchets et des matières compostables ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Coaticook gère actuellement le contrat de collecte des matières recyclables pour l'ensemble des petites municipalités de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des plaintes est complexe étant donné les responsabilités partagées entre la municipalité (déchets et compost) et la MRC (recyclage) ;

CONSIDÉRANT l'augmentation constante et importante des coûts de collecte des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT les objectifs de récupération et de réduction de déchets présentés dans le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Coaticook ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité Milieu naturel et Environnement de la MRC de Coaticook d'uniformiser les fréquences de collectes selon le modèle suivant afin d'obtenir de meilleurs prix et d'atteindre les objectifs de récupération :

- Collectes de déchets : 1 x / 4 semaines (13 collectes par année);
- Collecte des matières compostables : 1 x / 2 semaines l'été; 1 x / 4 semaines l'hiver (20 collectes/an);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité Milieu naturel et Environnement de la MRC de Coaticook d'uniformiser le mode de collecte pour une collecte mécanisée des déchets (avec des bacs roulants) ;

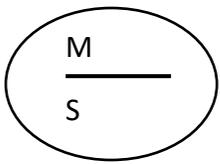
CONSIDÉRANT les résultats de l'appel d'offres de la MRC de Coaticook pour la collecte des déchets et des matières compostables ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité :

- de signifier à la MRC la participation de la municipalité de Dixville au regroupement pour la collecte des déchets et des matières compostables à compter de la date de la fin de son contrat, soit le 1^{er} janvier 2022, et selon la fréquence harmonisée.
- de confier le mandat à la MRC d'agir à titre de délégué pour l'octroi d'un contrat de collecte des matières résiduelles, dans le respect des règles d'adjudication de contrat applicables ;
- de transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et aux autres municipalités locales.

8.2 ADOPTION DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021-2025

2020-09-08/11



PROCÈS-VERBAUX



ATTENDU QUE la municipalité devait renouveler son plan de développement ;

ATTENDU QUE la municipalité a travaillé avec la firme BC2 Groupe conseil pour consulter la population et analyser les forces, faiblesses, menaces et opportunités de la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité a basé la réflexion du nouveau Plan stratégique de développement durable 2021-2025 sur les résultats obtenus de cette étude ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'adopter le Plan stratégique de développement durable 2021-2025.

9.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

9.1 RÈGLEMENT 221-20 – RELATIF À L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

2020-09-08/12

ATTENDU QUE conformément à l'article 1094 du Code municipal, toute municipalité locale peut constituer un fonds connu sous le nom de « fonds de roulement » ou en augmenter le montant;

ATTENDU QUE la municipalité de Dixville peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximum de 261 300 \$, soit 20% des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité possède déjà un fonds de roulement au montant de 150 000\$;

ATTENDU QUE la municipalité désire augmenter ce fonds de roulement d'un montant de 100 000\$ pris à même le surplus non affecté de la municipalité ;

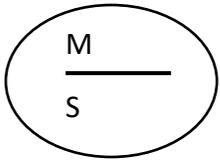
ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 3 août 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité que le règlement 221-20 Relatif à l'augmentation du fonds de roulement soit adopté tel que si au long reproduit.

10.0 AFFAIRES NOUVELLES

10.1 PUBLICATION MÉDIATIQUE D'ESTRIE PLUS CONCERNANT LE CONSEILLER SYLVAIN LAVOIE

Les membres du conseil exposent au conseiller Sylvain Lavoie la gêne et les désagréments que son attitude leur fait subir.



PROCÈS-VERBAUX



11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-09-08/13

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 20h25.

Secrétaire-trésorier

Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.